



FICHE D'INSCRIPTION 2025 - 2026

NOM : _____ NOM de Jeune fille : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Tél. domicile : _____ Tél. travail : _____ Tél. portable : _____
Votre adresse e-mail : _____ @ _____
Date de naissance : _____ Ville : _____ Département : _____
Profession : _____ N° Licence FFEISSM : _____
Niveau et brevets de plongée : _____ (pour l'encadrement, fournir obligatoirement la photocopie des diplômes)
Personne à prévenir en cas d'accident : _____ N° de Tél : _____
Voulez vous une facture : OUI / NON

	OUI	NON	Numéro
Technicien en Inspection Visuel (TIV)			
Date de votre dernier vaccin antitétanique (indispensable)	/	/	
Allergie connue			
Secourisme (nom des diplomes possédés (rifap,psc1))			

COTISATIONS Comprennent l'assurance "LOISIR 1" à 24.20 €

Cotisation annuelle Adultes (entrées piscine + licence + assurance loisir 1+ carte accès) à partir de 16 ans	186,00 €	
Cotisation annuelle Enfants de 8 à 11 ans révolu	151,00 €	
Enfants de 12 à moins de 16 ans sans formation diplomante	167,00 €	
Licence FFEISSM seule avec assurance loisir 1 (sans accès piscine ni matériel)	92,00 €	
Encadrants	186,00 €	

OPTIONS

Formation Plongeur N1 (1 plongée en fosse et 3 plongées en mer) Certification et prêt du matériel compris	290,00 €	
Formation Plongeur N2 (16 plongées en carrière et 4 plongées en mer) Certification et prêt du matériel compris	865,00 €	
Formation Apnée	0,00 €	
Pratique de la Plongée Sportive en Piscine (PSP)	0,00 €	
Formation Environnement subaquatique niveau 1 (Prix suivant option) Cocher la case suivante si intéressé		
Formation Environnement subaquatique niveau 2 (Prix suivant option) Cocher la case suivante si intéressé		
Assurance "LOISIR 2"	5.35 €	
Assurance "LOISIR 3"	25.95 €	
Assurance LOISIR TOP (cette option prend en charge les interruptions de séjour plongée) voir sur le site	Suivant option	

Règlement par	chèque(s) à l'ordre du SPN PLONGEE	Espèces	OUI / NON	TOTAL
---------------	------------------------------------	---------	-----------	-------

Règlement par 8 chèques maximum d'un montant minimum de 90€ pour les premiers et solde sur le dernier.

Nous acceptons les chèques vacances, les coupons sports, la carte Atout Normandie et les coupons de réduction de la ville de Saint-Marcel.

IMPLICATION Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur qui est sur l'application Vp Dive et je m'engage à le respecter

Date : _____ Signature : _____

FOURNIR : 1 photo à l'inscription (pour tout nouvel adhérent)

2 certificats médicaux par votre médecin traitant **CONFORME AU MODELE, TOUT AUTRE MODÈLE SERA REFUSÉ (1 exemplaire pour le club + 1 exemplaire à conserver par vous).**

Pour finaliser votre inscription, vous devez télécharger l'application VP Dive sur votre PC ou Smartphone et créer votre compte, renseigner votre profil et télécharger votre certificat médical(CACI). Toute la communication du club se fait par cette application.



ATTESTATION S.P.N POUR LES ADULTES (+ 18 ANS)

Je soussigné (e) _____ né (e) le _____ à _____
et demeurant _____

certifie avoir pris connaissance du contrat d'assurance (les 2 pages suivantes) qui couvre la pratique de mon sport au sein de l'Association **STADE PORTE NORMANDE DE VERNON**.

En outre, je certifie savoir que le STADE PORTE NORMANDE ne garantit pas les pertes éventuelles de salaire en cas d'accident sportif dû à la pratique de mon sport «**PLONGEE SUBAQUATIQUE**», mais que je peux souscrire individuellement une assurance couvrant les indemnités journalières auprès de la **M.A.I.F.**, assureur du club omnisport.

11 rue du Docteur ROUX, BP 588 EVREUX Cedex.

Tel : 02 32 39 03 70, ou auprès de mon assureur personnel.

J'autorise le SPN PLONGEE à exploiter toutes les photos qui pourraient être prises durant la saison.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas de blessure due à l'utilisation anormale des masques de plongée.

Fait à Vernon le _____

signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (- 18 ANS)

Je soussigné (e) (nom, prénom de l'autorité parentale) _____
demeurant à _____
mon fils / ma fille (prénom de l'enfant) _____

agissant en tant qu'autorité parentale de _____

l'autorise à faire partie de l'Association **STADE PORTE NORMANDE DE VERNON**. pour y pratiquer la **PLONGEE SUBAQUATIQUE POUR LA SAISON**.

Je déclare donner aux responsables du club, l'autorisation de se substituer à moi pour exercer l'autorité parentale durant les entraînements à la piscine et les sorties en milieu naturel, particulièrement pour décider de l'opportunité de tous secours d'urgence concernant mon fils / ma fille.

La responsabilité du **STADE PORTE NORMANDE DE VERNON** commence lorsque mon enfant **est en présence de son moniteur**, elle cesse lorsque **son moniteur le libère**.

J'autorise le SPN PLONGEE à exploiter toutes les photos qui pourraient être prises durant la saison.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas de blessure due à l'utilisation anormale des masques de plongée.

Signature précédée de la mention suivante

« lu et approuvé, bon pour délégation d'autorité parentale »

Fait à Vernon le _____

N° de téléphone en cas d'urgence :

Etes-vous assuré social ? : N° _____

Etes-vous affilié à une caisse complémentaire ou une mutuelle ?

Mutuelle :



STADE PORTE NORMANDE

Club omnisports - Association sportive - loi du 1^{er} Juillet 1901

- Numéros d'affiliation -

F.F.E.S.S.M 22 27 0001 - A.J.S 6 667 - A.N.C.V 500 277

Plongée et activité sous-marine



Notice individuelle « I. A. Sport + » Saison sportive 2025/2026

• Avec I. A. Sport+ MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I. A. Sport+ MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport+, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

• I. A. Sport+ vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.

• La garantie est acquise à compter de la réception, par MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2026, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

• Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné, le cas échéant, du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à MAIF).

* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document).



3421 IAS
05/2025

Bordereau à remettre au responsable de l'association

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____

Date de naissance Adresse

atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Si vous êtes sociétaire MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) : ☐ cat. 1 ☐ cat. 2 ☐ cat. 3

☐ Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2026 dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90300, 79636 Nort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connu de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

3421 IAS
05/2025



STADE PORTE NORMANDE

Club omnisports - Association sportive - loi du 1^{er} Juillet 1901

- Numéros d'affiliation -

F.F.E.S.S.M 22 27 0001 - A.J.S 6 667 - A.N.C.V 500 277

Plongée et activité sous-marine



Contenu et plafonds de la garantie I.A. Sport + (saison sportive 2025/2026)

• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	3 000 €
– dont frais de lunetterie	300 €
• Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :	
– jusqu'à 9 %	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :	
– capital de base	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	30 000 €
– par enfant à charge	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Principales exclusions :

Sont exclus de la garantie :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I.A. Sport + (saison sportive 2025/2026)

Nature du sport pratiqué (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)	
Sports de catégorie 1 : alpinisme, banyan, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trike, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.	69,55 €
Sports de catégorie 2 : 2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo.	42,08 €
Sports de catégorie 3 : activité « chiens de traîneaux », aéroboxe, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoëra, cardiogol, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, énergie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétèque, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaido, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-baton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wu tai, yoga, zumba.	18,24 €



STADE PORTE NORMANDE

Club omnisports - Association sportive - loi du 1^{er} Juillet 1901

- Numéros d'affiliation -

F.F.E.S.S.M 22 27 0001 - A.J.S 6 667 - A.N.C.V 500 277

Plongée et activité sous-marine



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET DE SPORTS
SOUS-MARINS.

Version juin 2025

FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur :

Exerçant à :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Rayez les mentions inutiles*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ De l'ensemble des activités subaquatiques de loisir en pratique, encadrement et enseignement (*)

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- ☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- ☐ DE L'APNÉE EN PROFONDEUR > 6 METRES
- ☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

(*) rayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire

☐ de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

Apnée, Plongée Sportive en Piscine

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Reprise de l'activité après accident de plongée

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : <https://handisub.ffessm.fr>

Des conseils éventuels de prévention ont été délivrés s'il existe un risque identifié d'accidents de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN.

Les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, maieurs et mineurs.

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant

Fait à :

Date :

signature et cachet :



CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la CMPN

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Péricardite et Myocardites * Traitement par anti arythmique* Traitement par bêta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Evidement pétro-mastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne*
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire Maladie bulleuse	Asthme* Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 et encadrants : vision binoculaire avec correction < 5/10 ; si un oeil < 1/10, l'autre > 6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitrorétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par betabloquant par voie locale*
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave*
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophilie* Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiant	Diabète traité par insuline* Diabète traité par biquanides* Tétanie/spasmophilie Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Gastroentérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro oesophagien à évaluer

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.

Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une suppression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.



STADE PORTE NORMANDE

Club omnisports - Association sportive - loi du 1^{er} Juillet 1901

- Numéros d'affiliation -

F.F.E.S.S.M 22 27 0001 - A.J.S 6 667 - A.N.C.V 500 277

Plongée et activité sous-marine



Questionnaire médical préalable à la visite médicale d'absence de contre-indication à la pratique d'activités subaquatiques

Attention, ce document est destiné à faciliter la réalisation de la visite médicale; il est confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.

Date : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

Comment vous sentez vous aujourd'hui ?

Avez-vous eu une perte de poids importante ces derniers mois ?

Activités physiques et subaquatiques :

Activité(s) subaquatique(s) pratiquée(s) ou en projet de pratique :

Date approximative des débuts de la pratique _____

Niveau de pratique : _____ nombre de plongées au total : _____

Pratique : d'encadrement / d'enseignement : ☐ oui -- ☐ non ;; de compétition : ☐ oui -- ☐ non

Pratique d'autres activités sportives : _____

Nombre d'heures d'activités physiques / sportives pratiquées par semaine : _____

Incidents ou accidents au cours de ces activités, y compris en plongée (préciser date et le type d'accident) :

Habitudes de vie :

Fumez-vous : ☐ oui -- ☐ non si oui, nombre de cigarettes /jour : _____

Nature du produit fumé : _____

Avez-vous fumé : ☐ oui -- ☐ non si oui, date d'arrêt : _____

Consommation de boissons alcoolisées : ☐ tous les jours : _____ verres/j -- ☐ occasionnellement -- ☐ jamais

Avez-vous été traité pour des problèmes d'alcool ces 5 dernières années ? ☐ oui -- ☐ non

Autres toxiques consommés (y compris occasionnellement) :

Antécédents chirurgicaux / traumatiques :

Avez-vous déjà eu une ou des opération(s) : (*date approximative)

cardiaque ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

thoracique ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

sphère ORL ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

ophtalmologique ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

digestive ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

voies urinaires ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

colonne vertébrale ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

cerveau ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

orthopédique ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

autre ☐ oui -- ☐ non si oui, date* et cause :

Autres traumatismes et fractures :

Avez-vous déjà eu un traumatisme crânien : ☐ oui -- ☐ non ;; si oui, précisez date* : _____

En dehors des opérations, avez-vous déjà été hospitalisé : ☐ oui -- ☐ non

si oui, précisez date* et cause :

Antécédents médicaux :

Prenez-vous des médicaments tous les jours ou de façon régulière : ☐ oui -- ☐ non

si oui, précisez lesquels :

Avez-vous des allergies : ☐ oui -- ☐ non ;; si oui, à quoi : _____

et quel type de manifestations :

Femmes : contraception : _____ traitement de la ménopause : _____

Dans la famille (vos parents, oncles, tantes, frères et soeur) :

Problèmes cardio vasculaires : _____

Autres problèmes de santé particuliers (hémophilie, ...) : _____

Mort subite précoce avant 50 ans (y compris nourrisson) : _____



STADE PORTE NORMANDE

Club omnisports - Association sportive - loi du 1^{er} Juillet 1901

- Numéros d'affiliation -

F.F.E.S.S.M 22 27 0001 - A.J.S 6 667 - A.N.C.V 500 277

Plongée et activité sous-marine



A l'effort et / ou dans l'eau, avez vous déjà ressenti :

malaise ou perte de connaissance	☐ oui -- ☐ non	fatigue inhabituelle	☐ oui -- ☐ non
douleur thoracique	☐ oui -- ☐ non	trouble visuel ou impression de "trou noir"	☐ oui -- ☐ non
palpitations	☐ oui -- ☐ non	céphalées (maux de tête)	☐ oui -- ☐ non
essoufflement anormal	☐ oui -- ☐ non	vomissements ou douleurs abdominales	☐ oui -- ☐ non
respiration sifflante	☐ oui -- ☐ non	difficultés de récupération	☐ oui -- ☐ non
toux anormale	☐ oui -- ☐ non		

Avez--vous déjà présenté ou présentez--vous : (*date approximative)

Malaise	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Perte de connaissance	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Crise d'épilepsie/ convulsion	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Prenez--vous ou avez--vous pris un traitement médical pour prévenir les convulsions ?	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Cancer	☐ oui -- ☐ non	si oui, type et date* :
Bronchites >3/an	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Asthme	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Respiration sifflante	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Pneumothorax	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Crachat de sang	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Essoufflement anormal	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Autre pb respiratoire	☐ oui -- ☐ non	si oui, le(s)quel(s) :
Douleur thoracique	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Hypertension artérielle, traitée ou non	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Infarctus / angine de poitrine	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Palpitations / troubles du rythme	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Notion de souffle cardiaque	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
AVC (attaque cérébrale) / AIT	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Autre problème cardio vasculaire	☐ oui -- ☐ non	si oui, le(s)quel(s) :
Diabète	☐ oui -- ☐ non	si oui, type et date* :
Phlébite / embolie	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Maladie du sang (hémophilie, saignements prolongés ou anormaux ...)	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Otites / sinusites >3/an	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Vertige, problème d'équilibre	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Trouble de l'audition	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Autre pb ORL	☐ oui -- ☐ non	si oui, le(s)quel(s) :
Port de lunettes et/ou lentilles	☐ oui -- ☐ non	si oui, vision : ☐ de près -- ☐ de loin
Autre pb ophtalmo	☐ oui -- ☐ non	si oui, le(s)quel(s) :
Reflux gastro--oesophagien	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Ulcère gastro duodénal	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Autre problème digestif	☐ oui -- ☐ non	si oui, le(s)quel(s) :
Problèmes récurrents de rachis / de dos	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Anxiété	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Dépression	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Attaque de panique	☐ oui -- ☐ non	si oui, date* :
Autre affection psychiatrique	☐ oui -- ☐ non	si oui, la(es)quelle(s) :
Grossesse en cours ou envisagée	☐ oui -- ☐ non	

Etes--vous suivi / avez--vous été suivi pour des problèmes de santé que je ne vous ai pas demandé : ☐ oui -- ☐ non ;; si oui, lesquels :

Je certifie que ces renseignements sont exacts et prends l'entière responsabilité d'une déclaration incomplète ou erronée

Date : _____ Nom et signature du pratiquant ou du responsable légal si mineur :



Liste des contre-indications à la pratique de l'apnée et disciplines associées (pêche sous-marine et tir sur cible)

Apnée et disciplines associées	Contre-indications définitives V = poids constant O = piscine	Contre-indications temporaires V = poids constant O = piscine
Cardiologie	Cardiopathie congénitale, Insuffisance Cardiaque, CMO, pathologie à risque syncopal (valvulopathies type RAO RM), Tachycardie paroxystique, BAV 2 / 3 non appareillé . Accident vasculaire cérébral, HTA non contrôlée après épreuve d'effort .	HTA infarctus récent angor péricardite stent vasculaire
ORL	V/O trachéostome évidemment petro mastoïdien Perforation tympanique résiduelle, déficit vestibulaire non compensé V/ otospongiose opérée ossiculoplastie cophose unilatérale	Syndrome vertigineux perf tympanique obstruction tubaire épisode infectieux
PNEUMOLOGIE	V/O Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse V asthme sévère (stade 3) BPCO	Pleurésie, infection, trauma thoracique
OPHTALMO	Kératocône>stade 2 chirurgie oculaire récente 6 mois	v/o Décollement rétinien
NEUROLOGIE	Epilepsie, syndrome déficitaire, pertes de connaissances itératives	Traumatisme crânien récent avec perte de connaissance à évaluer Hernie discale cervicale ou lombaire symptomatique
PSYCHIATRIE	Psychoses sévères IMC	V/Alcoolisation aigue V/ trt antidépresseur et anxiolytique V/Tétanie normo calcique
HEMATOLOGIE	Thrombopénies Hémophilie Thrombopathie congénitales	
GYNECOLOGIE		V/ grossesse
METABOLISME	Diabète de types 1 et 2 voir annexe	
DERMATOLOGIE		Pathologies infectieuses en cours
GASTRO	V manchon anti reflux	
CANCEROLOGIE		A évaluer cas par cas à la fin du traitement



RECOMMANDATIONS ET REGLEMENTS A OBSERVER LORS DES ENTRAINEMENTS EN PISCINE

Utilisation du bassin de natation

D'une manière générale tout membre se conformera aux règlements d'utilisation de la piscine émanant des autorités de tutelle de ces installations.

La réglementation prévoit OBLIGATOIREMENT :

- la douche pour toute personne se baignant.
- le port du maillot de bain (short, bermuda et caleçon sont interdits).

Chacun est tenu de respecter ce principe d'hygiène élémentaire.

Qu'aucun membre de la section ne peut se mettre à l'eau sans y avoir été invité par un moniteur ou un responsable du club.

IL EST INTERDIT :

De sauter ou plonger des plots ou du plongeoir si ce geste n'est pas un exercice encadré dans un cours (risque important d'accident étant donné la fréquentation du fond).

De **COURIR** sur le bord du bassin et **SURTOUT** de projeter une autre personne dans l'eau.

De manipuler les installations de la piscine sans l'avis d'un responsable du club (ligne d'eau, éclairage, etc.).

D'utiliser seul un scaphandre, particulièrement en dehors de tout groupe organisé et encadré, sauf autorisation d'un responsable qui veillera à faire assurer une surveillance.

De faire seul des exercices d'apnée.

Matériel du club :

Le matériel club utilisé lors des entraînements fera l'objet du plus grand soin de la part des utilisateurs. Tout choc et/ou éraflure doivent être évités aux détenteurs et bouteilles. Pour sortir un bloc, se faire aider par une autre personne.

Le matériel prêté par le club tel que palmes, masque, tuba et ceinture doit être rangé là où il a été pris à la fin de chaque séance.

Manipulation des blocs-bouteilles lors des entrées et sorties d'entraînements

Chaque membre utilisateur des scaphandres s'engage :

- à ne jamais laisser une bouteille debout, la coucher en attendant de l'utiliser ou de la ranger (détendeur monté ou non),
- à ramener les blocs dans le local,

DISPOSITIONS PARTICULIARES DE SECURITE (*) APPLICABLES DANS TOUTES SEANCES D'ENTRAINEMENT

ENCADREMENT DES ACTIVITES

Toute activité subaquatique avec et sans scaphandre implique la présence d'élèves nageurs et/ou plongeurs évoluant entre la surface et le fond. Cette particularité entraîne la nécessité impérative :

D'organiser des secteurs «géographiques» d'activités séparant nageurs et plongeurs (lignes d'eau, balises).

D'encadrer ou d'interdire suivant le cas toute mise à l'eau par saut ou plongeon et ceci quel que soit le point de départ de ces gestes (bord, plots et plongeoirs). Ceux-ci générant un risque important de collision avec du matériel lourd et/ou des participants entre-eux.

D'interdire pour les mêmes raisons toute projection d'une personne par une autre dans l'eau.

La pratique de l'apnée avec ou sans P.M.T et l'utilisation des scaphandres doivent être soumises à une **SURVEILLANCE PERMANENTE EN IMMERSION.**

Celle-ci s'effectue par un autre équipier (notion de binôme chez les participants) ou une personne de l'encadrement. Dans tous les cas, la situation d'isolement en immersion doit-être exceptionnelle et de courte durée.



STADE PORTE NORMANDE

Club omnisports - Association sportive - loi du 1^{er} Juillet 1901

- Numéros d'affiliation -

F.F.E.S.S.M 22 27 0001 - A.J.S 6 667 - A.N.C.V 500 277

Plongée et activité sous-marine



Toutes les personnes encadrant les activités doivent connaître le ou les moyens d'alerte des secours existants au sein de l'établissement nautique.

MATERIEL

Les bouteilles hors de l'eau doivent être couchées au sol, sauf manipulations de montage-démontage des détendeurs et équipement. Leurs dispositions ne doivent pas gêner les déplacements autour du bassin et en particulier les accès à celui-ci.

(*) *Celles-ci ne se substituent pas mais viennent en complément des textes Jeunesse et Sport réglementant l'encadrement des activités subaquatiques.*

MATERIEL

Le club dispose de palmes, ceintures de plomb, scaphandres, bouées, combinaisons isothermiques, mannequin de secourisme et matériel de secourisme.

Le masque et le tuba sont des effets personnels donc à fournir par l'adhérent.

Pour les sorties club, le matériel disponible est prêté aux licenciés, sous réserve d'un **chèque de caution de 50€ à 400€ par élément** suivant le matériel emprunté.

ENCADREMENT

L'encadrement, composé de moniteurs fédéraux, permet d'enseigner et d'assurer les passages niveau 1 et niveau 2 et PA40, d'initiateur club, de préparer aux examens de Niveau 3, guide de palanquée et de moniteur fédéral M.F.1.

VIE DU CLUB

Le club attend de chacun son aide, sa bonne humeur, son soutien et ses idées pour toutes les tâches diverses nécessaires à son existence. **Une participation active de la part de chaque plongeur est le garant de la bonne marche de notre association sportive.**

Pour info, **TOUS LES ENCADRANTS ET MEMBRES DES COMMISSIONS DU CLUB SONT UNIQUEMENT DES BENEVOLES** ne touchant aucune forme de rémunération et vous proposent toutes ces activités sur leur temps libre.

Rappel : il est impératif de rendre son dossier d'inscription dûment complété et visé à la première séance pour les anciens du club et dès la deuxième séance pour les nouveaux.